

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : N. HOUDRY

Exposé des motifs

La Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives a émis un avis favorable sur le classement du terrain synthétique au niveau T3 SYN, sous réserve de réaliser des travaux dans les vestiaires du club de football. Ces travaux consistent à séparer les douches-arbitres des douches-joueurs et d'affecter un bloc de douches pour le terrain synthétique et un autre pour le terrain naturel.

Si ces travaux venaient à ne pas être réalisés, le terrain en pelouse naturelle serait alors déclassé en T7 PN, soit la dernière division de district du championnat et le FC Pulnoy ne pourrait plus y mener de compétitions séniors.

Délibération

Vu l'avis favorable avec réserves émis par la CFTIS en date du 15/05/2024 ;

Considérant les subventions versées par la FAFA au titre des équipements, notamment pour les travaux de mise en conformité règlementaire d'un ensemble vestiaire ;

Considérant l'avis favorable des Commissions, en date du 17 septembre 2024 ;

Le Conseil Municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention à la FAFA pouvant aller jusqu'à 80% du coût HT de l'opération ;
- **Demande** l'autorisation à la FAFA de débiter l'opération précitée ;
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel de l'opération, joint à la présente délibération ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande de subvention.

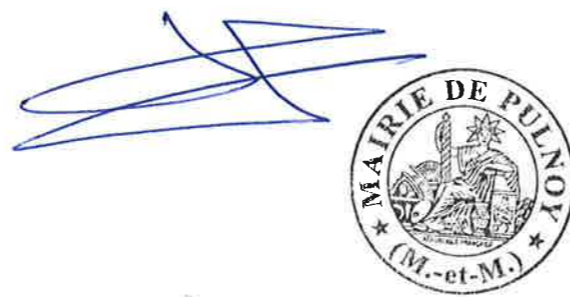
PJ : Plan de financement prévisionnel

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 03/10/2024 et que la convocation a été faite le 24/09/2024.

Le Maire



POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 03 octobre 2024
Le Maire,
Marc OGIEZ



DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
NANCY

CANTON
GRAND COURONNÉ

Pulnoy

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Du 30 septembre 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 30 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ HOUDRY CASTELA BADER ANDRE MASSON N. JACOB DEHAYE C. JACOB WERHLEN. MATHIS DENIS DEMARNE BABIN ENEL BEN ISMAIL DEVITERNE

Absents excusés :

B. JEANDEL a donné pouvoir à ML. MASSON

MC. DANNEBEY a donné pouvoir à C. JACOB

C. FRANCHE a donné pouvoir à L. BABIN

L. SCHIEL a donné pouvoir à A. CASTELA

C. SIMEANT a donné pouvoir à A. ANDRE

R. CORBERAND a donné pouvoir à M. OGIEZ

L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL

D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE

F. PERROLLAZ a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Jean ENEL, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET
Demande de subvention à la FAFA

Nomenclature ACTES : 7.5 FINANCES LOCALES - Subventions

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 17

votants : 26

pour : 26